



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-056

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 10 MARS 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT, M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. COURBEY, GRANDJEAN, Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 mars 2016.

**OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- désigne M. FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix mars deux mille seize.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-057

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 10 MARS 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT, M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. COURBEY, GRANDJEAN, Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 mars 2016.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 11 FEVRIER 2016  
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 11 février 2016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix mars deux mille seize.





# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-058

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU JEUDI 10 MARS 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT, M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. COURBEY, GRANDJEAN, Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 mars 2016.

**OBJET : FINANCES – INVENTAIRE – EXERCICE 2016 - COMPTE 2031**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

La comptabilité publique requiert la tenue d'un inventaire des dépenses effectuées en section d'investissement.

Parmi celles-ci figure le compte 2031 – Frais d'Etudes. La nomenclature comptable précise que des études et/ou honoraires enregistrés dans ce compte et qui ont été suivis de travaux doivent être transférés dans les comptes 23.

Ainsi, les montants suivants relatifs aux études et honoraires peuvent être transférées du 2031 au 23 :

- opération ANRU (numéro d'inventaire 2012/003902) pour un montant de 219 949,87€ ;
- plan d'accessibilité voirie (numéro d'inventaire 2012/003849) pour un montant de 13 443,04 € ;
- relevés de plans et topographies pour travaux de voirie (numéros d'inventaire : 2013/004208 et 2014/004404) pour un montant total de 22 547,83 €.

Ce transfert s'effectuera par émission d'écritures budgétaires, un mandat au 23 et un titre de recettes au 2031.

Pour information, le passage de ces écritures permettra la récupération du FCTVA auprès des services de l'Etat en 2017 pour un montant de l'ordre de 41 985 €.

Enfin, afin de permettre la saisie de ces écritures, il conviendra d'inscrire en dépenses et en recettes, les crédits lors du budget supplémentaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- adopte les transferts suivants dans l'inventaire :
  - du compte 2031 au compte 2318 du programme 10.01 - ANRU – pour un montant total de 219 949,87 € (mandat sur nature 2318 enveloppe 16615 et titre sur nature 2031 enveloppe 22 092),
  - du compte 2031 au compte 2315 fonction 822 total de 35 990,87 € (mandat sur nature 2315 enveloppe 2533 et titre sur nature 2031 enveloppe 18911),
- s'engage à inscrire les crédits au budget supplémentaire 2016,
- autorise le Maire à signer les différents certificats administratifs nécessaires à la Trésorerie Municipale.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix mars deux mille seize.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-059

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 10 MARS 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT, M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. COURBEY, GRANDJEAN, Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 mars 2016.

**OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – CARTE SCOLAIRE – RENTRÉE 2016**  
**RAPPORTEUR : Mme BAGARD**

Par arrêté en date du 4 février 2016, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale porte à notre connaissance les décisions d'implantations et de retraits d'emplois d'enseignants du premier degré à LUNÉVILLE pour la rentrée 2016.

Cet arrêté fait apparaître :

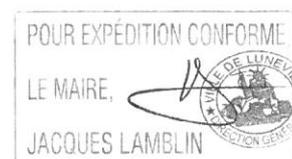
- une implantation de poste E (regroupement d'adaptation) au sein du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) de l'école primaire Hubert Monnais.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette mesure prévue pour la rentrée 2016.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**Après avis de sa Commission des Finances,**

- émet un avis favorable à l'implantation de poste E (regroupement d'adaptation) au sein du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) de l'école primaire Hubert Monnais.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix mars deux mille seize.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-060

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 10 MARS 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT, M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. COURBEY, GRANDJEAN, Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 mars 2016.

#### **OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – CARTE SCOLAIRE – RENTRÉE 2016**

#### **RAPPORTEUR : Mme BAGARD**

Par arrêté en date du 4 février 2016, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale porte à notre connaissance les décisions d'implantations et de retraits d'emplois d'enseignants du premier degré à LUNÉVILLE pour la rentrée 2016.

Cet arrêté fait apparaître :

- une implantation de poste au titre de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans au sein de l'école maternelle Les Cerisiers.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette mesure prévue pour la rentrée 2016.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- émet un avis favorable à l'implantation de poste au titre de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans au sein de l'école maternelle Les Cerisiers.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix mars deux mille seize.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-061

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 10 MARS 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT, M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. COURBEY, GRANDJEAN, Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 mars 2016.

**OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – CARTE SCOLAIRE – RENTRÉE 2016**  
**RAPPORTEUR : Mme BAGARD**

Par arrêté en date du 4 février 2016, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale porte à notre connaissance les décisions d'implantations et de retraits d'emplois d'enseignants du premier degré à LUNÉVILLE pour la rentrée 2016.

Cet arrêté fait apparaître :

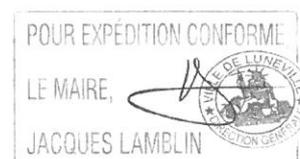
- une implantation d'un demi poste spécialisé au SESSAD (Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile).

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette mesure prévue pour la rentrée 2016.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**Après avis de sa Commission des Finances,**

- émet un avis favorable à l'implantation d'un demi poste spécialisé au SESSAD (Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile).

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix mars deux mille seize.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-062

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 10 MARS 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT, M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. COURBEY, GRANDJEAN, Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 mars 2016.

#### **OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS - VERSEMENT DE SUBVENTION – OFFICE DES FÊTES DE LUNÉVILLE**

#### **RAPPORTEUR : M. BOESCH**

L'association Office des Fêtes de Lunéville organise, pour la 2<sup>ème</sup> année, sa manifestation « Lunéville en fanfare » le dimanche 29 mai 2016.

Le coût de cette manifestation s'élève à 10 100 €, l'Office des Fêtes s'engage à hauteur de 5 600 €.

En raison de la charge financière conséquente que représente cet événement, l'Office des Fêtes sollicite une participation de la Ville.

Aussi, est-il proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 4 500 €.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer une subvention de 4 500 € à l'association Office des Fêtes de Lunéville,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2016, nature 6574, fonction 024, enveloppe 23156.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix mars deux mille seize.





# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-063

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU JEUDI 10 MARS 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), GRANDJEAN, Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 mars 2016.

#### **OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS « UN DIMANCHE PRES DU KIOSQUE »**

##### **PROGRAMMATION EDITION 2016**

##### **RAPPORTEUR : Mme VIROUX**

La Ville de Lunéville poursuit les animations musicales organisées chaque été depuis 1995 au kiosque à musique du parc des Bosquets.

Cette nouvelle édition des concerts « Un dimanche près du kiosque » se déroulera du dimanche 26 juin au dimanche 11 septembre 2016 ainsi que le jeudi 14 juillet 2016.

Au total, 13 jours seront animés ce qui correspond à 26 concerts différents.

La programmation de cette année s'inscrit dans la continuité des années antérieures et répond aux objectifs de la manifestation, c'est-à-dire :

- proposer la rencontre de cultures différentes en invitant des groupes folkloriques de différentes nations et continents,
- valoriser la chanson française,
- renouer avec l'esprit des guinguettes d'autrefois.

Le kiosque se clôturera le 11 septembre à l'issue d'une saison très hétéroclite.

La gestion de la buvette et l'accueil des artistes sont confiés aux bénévoles de l'Office des Fêtes.

## **LE PROGRAMME EST LE SUIVANT :**

### **26 juin :**

Orchestre Bob Piler - musette

Ensemble musical Eicheltheler - folklore alsacien et d'Europe de l'Est

### **3 juillet :**

Sylverstars - musette

Ensemble de Kalmoukie Oiraty - folklore russe

### **10 juillet :**

Orchestre Les Diamonds - musette

Lone stars - Country musique

### **14 juillet :**

Orchestre Kanal 7 - musette

Epitome - rock

### **17 juillet :**

Fusion orchestra - musette

Rumballey - musiques d'Amérique Latine

### **24 juillet :**

Orchestre Eric Schmitt - musette

Billy double face - rock

### **31 juillet :**

Actua Danse - musette

Conniving - country

### **7 août :**

MI LA SI Music - musette

The downstroke - rock

### **14 août :**

Foot Tappers - reprise des Shadows

Frédéric Hays - rock

### **21 août :**

Punch musette - musette

Escapade trio - variétés

### **28 août :**

Orchestre Yannick Pascal - musette

Em Paz - jazz samba

### **4 septembre :**

Quetschekaschde - folklore

Mary Lou - folk blues

### **11 septembre :**

Les poulbots du musette - musette

Fossano - ensemble de cuivre

La Ville de Lunéville prendra à sa charge l'intégralité des coûts des spectacles, de la sonorisation, de la restauration, ainsi que les cachets et défraiements d'artistes pour un montant maximal de 41 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et éventuels avenants pour l'animation  
« Un dimanche près du kiosque »,

- s'engage à prendre en charge les frais annexes à l'organisation des manifestations : la sonorisation, la restauration, les cachets et défraiements d'artistes pour un montant maximal de 41 000 €,

- précise que les crédits figurent au B.P 2016, nature 611, fonction 024, enveloppe 1870 pour le versement de cachets aux sociétés, nature 6745, fonction 024, enveloppe 23156, sous forme de subventions, pour les associations, et nature 6257, fonction 024, enveloppe 9453 pour la restauration.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix mars deux mille seize.





# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-064

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU JEUDI 10 MARS 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), GRANDJEAN, Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 mars 2016.

**OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE GrDF 2014 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ NATUREL**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu d'activité pour la distribution publique du gaz naturel sur l'année 2014, établi par le concessionnaire GrDF, doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Ces dispositions ont pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service.

Ce rapport sera mis à disposition en mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux prévue le 3 mars 2016,**  
**Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,**

- prend acte du compte-rendu d'activité 2014 pour la distribution publique du gaz naturel établi par GrDF tel que présenté et le tiendra à disposition du public conformément aux textes en vigueur.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix mars deux mille seize.





# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-065

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU JEUDI 10 MARS 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), GRANDJEAN, Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 mars 2016.

**OBJET : ASSURANCES : DOMMAGES AUX BIENS – REGLEMENT DE SINISTRE**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Dans le cadre de deux sinistres "dommages aux biens", à savoir :

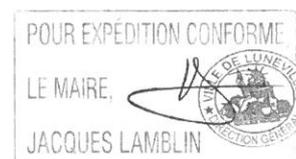
- incendie ancien site Roch maison du concierge, survenu le 16 mars 2015
- choc de véhicule sur le pont du canal rue Chanzy, survenu le 21 septembre 2014

la compagnie d'assurances vient de nous faire parvenir deux indemnités d'un montant respectif de 27 882,45 € et 39 745,54 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**Après avis de sa Commission des Finances,**

- accepte le versement d'indemnités pour un montant de 67 627,99 €,
- précise que la recette sera imputée sur la nature 7788, fonction 01, enveloppe 4982.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix mars deux mille seize.





# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-066

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU JEUDI 10 MARS 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme PAILLARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), GRANDJEAN, Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 mars 2016.

**OBJET : CINEMA – AVENANT N° 1 CAISSE DES DEPOTS – MODIFICATION PHASE DE PREFINANCEMENT**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Signé en avril 2014, un contrat de prêt liant la Ville de Lunéville à la Caisse des Dépôts relatif au financement de la participation de la Ville à verser à l'EPARECA, prévoyait une phase de préfinancement de 24 mois avec un versement des fonds le 30 avril 2016.

Compte-tenu du retard engendré par les négociations de rachat du fonds de commerce, la signature de l'avenant n° 1 permet d'allonger la durée de préfinancement de la ligne de prêt 5039783.

Ainsi, l'Article 9 « Caractéristiques financières de chaque ligne de prêt » du Contrat initial est modifié comme suit : il y a lieu de porter à 43 mois la phase de préfinancement.

<b>Identifiant de la ligne du prêt</b>	5039783
<b>Caractéristique de la ligne du prêt</b>	PPU
<b>Enveloppe</b>	
<b>Phase de préfinancement</b>	
<b>Durée de préfinancement</b>	<b>43 mois</b>
<b>Taux du préfinancement</b>	2.25%
<b>Règlement des intérêts de préfinancement</b>	Capitalisation

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant modificatif n° 1, joint à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- autorise le Maire, délégataire dûment habilité, à signer l'avenant au contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix mars deux mille seize.

